



LES INSTANCES

LA DIRECTION

LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION

LES INSTANCES

CI et COSP

Instances statutaires

Compositions définies par arrêté ESRS1319650A du 30 août 2013

Fréquence des réunions annuelles : CI (5) et COSP (3)

COMMISSIONS CONSULTATIVES

Instances définies par les statuts de L'INSPÉ

Compositions :

Commission pédagogique et Commission scientifique

8 représentants de l'UP
4 représentants de l'ULR
4 représentants du Rectorat
2 représentants du CNED
3 membres du CI parmi les élus au CI
3 membres du COSP

3 pour chacune des commissions

Commission des moyens et Commission d'organisation de la mise en situation professionnelle

4 représentants de l'UP
2 représentants de l'ULR
2 représentants du Rectorat
2 représentants du CNED
2 membres du CI parmi les élus au CI
2 membres du COSP

1 pour chacune des commissions

Fréquence des réunions annuelles

LA DIRECTION

CHARGES DE MISSION

Relations internationales
Formation de formateurs
Développement de la politique Numérique
Coordination de la politique de recherche
Développement de la pédagogie universitaire
Réfèrent laïcité
Diffusion des sciences

Echanges réguliers

DIRECTION DE L'INSPÉ

Le directeur de l'INSPÉ
Le responsable administratif de l'INSPÉ
Les directeurs des sites rattachés à l'UP
La responsable du service scolarité
La responsable de la CAPI
La secrétaire de direction

Fréquence des réunions : 1 par semaine

DIRECTION ELARGIE DE L'INSPÉ

La direction de l'INSPÉ
Le responsable des MEEF sur l'ULR
Le(s) référent(s) INSPÉ auprès du recteur
Un représentant du CNED

Fréquence des réunions : tous les 2 mois

LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION

1^{er} degré et Inter-degré - UP

EQUIPES DE FORMATION

Formations disciplinaires :

Arts
Documentation
EPS
Histoire-Géographie
Lettres
LVE
Mathématiques
Sciences
Sciences humaines et sociales pour l'éducation

Formations transversales:

Numérique éducatif
Recherche
Stages

Composition :

Enseignants en poste à l'INSPÉ
Enseignants en services partagés à l'INSPÉ
Enseignants Formateurs académiques

*Fréquence des réunions annuelles :
3 journées banalisées*

BUREAU DES ETUDES

Composition :

Le directeur de l'INSPÉ
Les directeurs de site de formation
Les responsables des mentions master MEEF
Les responsables des équipes de formation

*Fréquence des réunions annuelles :
tous les 2 mois*

LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION 2nd degré - UP

LES EQUIPES PEDAGOGIQUES DU MEEF 2nd DEGRE

Réunions spécifiques aux équipes pédagogiques
par parcours MEEF

Réunions communes entre responsables des parcours

Réunions communes entre responsables des parcours et
référents INSPÉ

Réunions communes entre référents l'INSPÉ et Formateurs
académiques

BUREAU MEEF 2nd degré

Composition :

Responsable de la mention MEEF 2nd degré

Coordonnateur de la mention MEEF 2nd degré

Responsable de la scolarité de l'INSPÉ

Assesseur pédagogie de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées

Assesseur pédagogie de l'UFR Sciences Humaines et Arts

Assesseur pédagogie de l'UFR Lettres et Langues

Assesseur pédagogie de la Faculté des Sciences du Sport

Fréquence des réunions : tous les 2 mois

LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION 1^{er} et 2nd degrés - ULR

LES EQUIPES PEDAGOGIQUES DU MEEF 2nd DEGRE

Réunions spécifiques aux équipes pédagogiques par mention MEEF

Réunions communes entre responsables des parcours MEEF 2nd degré

Réunions communes entre responsables des parcours et référents

Réunions communes entre référents et Formateurs académiques

Le Conseil du MEEF - ULR

Composition :

Vice-président CFVU

Directeur du Pôle Sciences et Technologie

Directeur de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Responsable de scolarité des MEEF

Responsables des parcours MEEF

Enseignants de chacun des parcours MEEF

IA-IPR des disciplines du second degré préparées à l'ULR

DASEN de la Charente Maritime

Directeur de l'INSPÉ

Fréquence des réunions annuelles : tous les 2 mois